

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

L'an deux mille vingt, le 5 mars à 17h30 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	2

Date de la convocation
27 février 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le <i>10/03/2020</i>
--

et publication le <i>10/03/2020</i>
--

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Jean-Louis Mobuchon – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Martine Connan – Mathieu Geffroy – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Yvon Guillosoy – Le Croisier Joël – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Paul le Boëdec donne procuration à Madame Nolwenn Burlot
Monsieur Georges Galardon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe

**Attribution de subvention en faveur de l'APAPP
pour le fonctionnement classique de la base nautique de Trémargat et
pour le développement d'activités extrascolaires dédiées aux adolescents.**

Le Président rappelle que la CCKB, propriétaire de la base nature et nautique de Trémargat, contribue au fonctionnement annuel de l'APAPP, association gestionnaire de l'équipement communautaire.

Cette structure d'animation enregistre chaque année une hausse de fréquentation notamment au niveau des groupes ALSH, des particuliers, des scolaires mais aussi des organismes spécialisés liés à l'handicap. Effectivement, depuis 5 ans, l'APAPP organise des manifestations « Sport Nature Adapté » en partenariat avec la MDPH, les SESSAD, les IME... et contribue à conforter notre image d'un territoire d'accueil à l'handicap.

En termes de fréquentation, l'association a accueilli en 2019 plus de 6200 personnes avec un total avoisinant 2500 nuitées sur site.

En vue d'assurer l'ensemble des activités de l'association, la CCKB avait attribué en 2019 une subvention de 20 000 € en soutien aux emplois de l'association (1 emploi associatif local et embauche d'un CDD sur 8 mois).

Aujourd'hui, avec les nouveaux objectifs affichés dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la CAF, entérinée en novembre 2019, la CCKB souhaite mettre l'accent et développer les offres d'activités extrascolaires auprès des adolescents (12/18 ans) du territoire.

A ce titre, le Président souhaite missionner l'APAPP pour organiser un programme d'activités dédiées aux adolescents. Pour ce faire, le Président envisage encourager et valoriser les heures d'accueil et d'hébergement des adolescents sur le site.

Il est proposé d'appliquer, au titre de la compétence Enfance/Jeunesse, les mêmes modalités de financement conclues avec l'association OSL de Maël-Carhaix pour leur accueil collectif de

mineurs. Il s'agit de valoriser les heures d'accueil sur la base du prix de revient moyen connu dans nos deux centres de loisirs (à Glomel et à St-Nicolas du Pélem), à savoir une moyenne de 4 €/heure/enfant.

Pour l'APAPP, le bilan de fréquentation concernant la cible adolescents (12/18 ans) en 2019 se chiffre à 2 329 heures d'accueil (dont 480 heures en nuitées) hors temps scolaire. Le Président propose de reconduire la subvention annuelle classique à hauteur de 20 000 € (aide aux emplois) et d'octroyer une subvention supplémentaire à hauteur de 9 316 € pour cette mission spécifique, visant à développer et structurer des offres dédiées aux adolescents.

Avec un budget global prévisionnel de 121 349 € pour 2020, cette aide supplémentaire représenterait une plus-value communautaire à hauteur de 7,67 % du budget de l'association.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Communautaire,

Décide, à l'unanimité des votants,

- de reconduire la subvention de fonctionnement annuel à hauteur de 20 000 € en faveur de l'APAPP (aide aux emplois)
- d'octroyer une subvention supplémentaire de 9 316 €, au titre de la compétence Enfance/Jeunesse, pour développer et structurer un programme d'activités dédiées aux adolescents (12/18 ans)

Le Président,
Jean-Yves Philippe

